Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 11 mai 2016.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur, tenue mercredi le 11 mai 2016 à dix neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre-Communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
Mme Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
Mme Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M. Nellie Fleury, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette séance :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1.0 Mot de bienvenue et prière;

2.0 Signification de l'avis de convocation;

3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;

4.0 Vente d'un terrain résidentiel à M. Michaël Fortin et Mme Marylyn Morel;

5.0 Subvention accordée pour l'amélioration du Réseau routier municipal;

6.0 Affaires nouvelles:
6.01
6.02

7.0 Période de questions des citoyens;

8.0 Levée de la séance spéciale.

Mot de bienvenue et prière

MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, récite la prière d'usage et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

Signification de l'avis de convocation

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

R. 2016-083

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Il est également convenu de laisser ouvert ledit item "Affaires nouvelles".

Adoptée

Vente d'un terrain résidentiel à Monsieur Michaël Fortin et Madame Marylyn Morel

VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À MONSIEUR MICHAËL FORTIN ET MADAME MARYLYN MOREL

R. 2016-084

VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À MONSIEUR MICHAËL FORTIN ET MADAME MARYLYN MOREL

ATTENDU que Monsieur Michaël Fortin et Madame Marylyn Morel désirent acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à Monsieur Michaël Fortin et Madame Marylyn Morel, un terrain au coût de 1.00 $ le pied carré, taxes en sus, sur le lot # 5 447 766, 7050, rue Des Pivoines à L'Ascension de Notre-Seigneur.

Que la municipalité offre deux (2) choix à l'acquéreur soient:

1) 9 637 $ comptant (taxes en sus).

2) 7 137 $ comptant (taxes en sus) et 2,500 $ (taxes en sus) sur une période de 10 ans, soit 250 $ facturé le 1er janvier de chaque année suivant l'achat du terrain. Ce montant sera inclus au compte de taxes municipales de l'immeuble jusqu'au paiement final.

3) Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception de la résolution.

L'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble **dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes**. Advenant un non respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à

remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

Qu'un acompte de 1 000 $ non-remboursable soit versé par le demandeur.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

Subvention accordée pour l'amélioration du Réseau routier municipal

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

R. 2016-085

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur a reçu une confirmation d'une subvention de 12 000 $ de Monsieur Alexandre Cloutier, Député de Lac Saint-Jean-Est dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU les dispositions de l'article deux (2) de la Loi sur les travaux municipaux;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration de la chaussée et de réfection de ponceaux dans le Rang 7 Ouest. Lesdits travaux sont estimés à plus ou moins 40 000 $.

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses, ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Que lesdits travaux soient exécutés et que ceux-ci soient financés à même la subvention mentionnée dans le préambule de la présente résolution et au besoin à même les fonds généraux non autrement appropriés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2016-085.

Signé, ce 11 mai 2016.

_____

Normand Desgagné,
directeur général et secrétaire-trésorier

Affaires Nouvelles

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est discuté à cet item.

Période de questions des citoyens

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'est posée par l'assistance.

Levée de la séance spéciale

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2016-086

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance spéciale à 20h10.

Adoptée

LOUIS OUELLET, maire

NORMAND DESGAGNÉ,
directeur général et secrétaire-trésorier